DESAUTEL
PROTECTION INCENDIE

COMMENT ÉVALUER ET MAÎTRISER LA VULNÉRABILITÉ DE VOTRE ENTREPRISE FACE À UN INCENDIE ?

→ L'Audit Prévention et Conseil Incendie (A.P.C.I.)

DESAUTEL est certifié APSAD APCI sous le numéro 012/19/11.

www.desautel.fr

DESAUTEL
PROTECTION INCENDIE

- Les audits A.P.C.I. ont pour objet de proposer des mesures adaptées à la prévention et à la maîtrise du risque incendie puis de vérifier périodiquement que les préconisations émises ont été suivies d'effets.

- Ces missions s'accompagnent :

- d'un plan de traitement portant sur l'ensemble de l'organisation incendie du site,
- d'un planning de mise en place des actions,
- de la désignation des acteurs du plan de traitement,
- du budget prévisionnel des actions à mener.

- Les missions A.P.C.I. consistent en deux approches choisies en fonction de la taille de l'entreprise :

- l'analyse de risque, qui permet d'attribuer un niveau global de maîtrise du risque incendie à travers l'évaluation de notes « Prévention » et « Protection » ;
- l'analyse de vulnérabilité, qui permet d'élaborer un scénario de vulnérabilité et les conséquences possibles d'un incendie.

Type d'établissement	Nombre de salariés	Chiffre d'affaires (en M€)	Montant des capitaux exposés (en M€)	Outil recommandé
Microentreprise à petite entreprise	< 49	Jusqu'à 10	< 5	Analyse de risque incendie
Moyenne entreprise du secteur tertiaire	< 249	Jusqu'à 50	< 10	Analyse de risque incendie ou Analyse de vulnérabilité incendie
Moyenne entreprise industrielle	< 249	Jusqu'à 50	> 10	
Grande entreprise	> 249	> 50	> 50	Analyse de vulnérabilité incendie

- Au terme de la mission, DESAUTEL délivre, en complément du rapport, un compte-rendu d'analyse Q11. Ce document de synthèse connu et reconnu par les professionnels de l'assurance ou les prescripteurs permet de prendre connaissance des mesures à adopter en prévention des risques incendie.